

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

## LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLÉGATION AU MAIRE

**DECISION DU MAIRE n° 2024/013 : Portant convention de mise à disposition du gymnase départemental affecté au Collège de Sèvres au bénéfice de la Ville de Sèvres, hors temps scolaire.**

Le Maire de la Ville de Sèvres,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/042 du 3 juin 2020 complétée par la délibération n°2023/069 du 30 novembre 2023 donnant délégation au Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

### DECIDE :

#### ARTICLE 1.

Est décidée, dans les termes ci-annexés, la convention de mise à disposition du gymnase départemental affecté au Collège de Sèvres au bénéfice de la ville de Sèvres, hors temps scolaire.

#### ARTICLE 2.

Cette décision abroge l'arrêté de délégation au Maire n° 2022/011 du 6 avril 2022 portant convention de mise à disposition du gymnase départemental affecté au Collège de Sèvres, au bénéfice de la Ville, hors temps scolaire.

#### ARTICLE 3.

Les dépenses correspondantes sont imputées au budget communal, selon la nomenclature en vigueur.

**Fait à Sèvres, le 30 août 2024.**

*NB : Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de la justice administrative, le présent acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification/publication. Un recours gracieux est également possible auprès de l'autorité signataire de l'acte. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux.*

Hôtel de Ville  
54, Grande Rue  
BP 76  
92311 Sèvres Cedex

☎ 01 41 14 10 10  
☎ 01 75 19 41 20

✉ [mairie@ville-sevres.fr](mailto:mairie@ville-sevres.fr)  
🌐 [www.sevres.fr](http://www.sevres.fr)



**Grégoire de LA RONCIÈRE**  
Maire de Sèvres  
Vice-Président du Grand Paris Seine Ouest  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

09 SEP. 2024

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

Accusé de réception en préfecture  
092-219200722-20240830-2024-013-AR  
Date de télétransmission : 06/09/2024  
Date de réception préfecture : 06/09/2024